



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

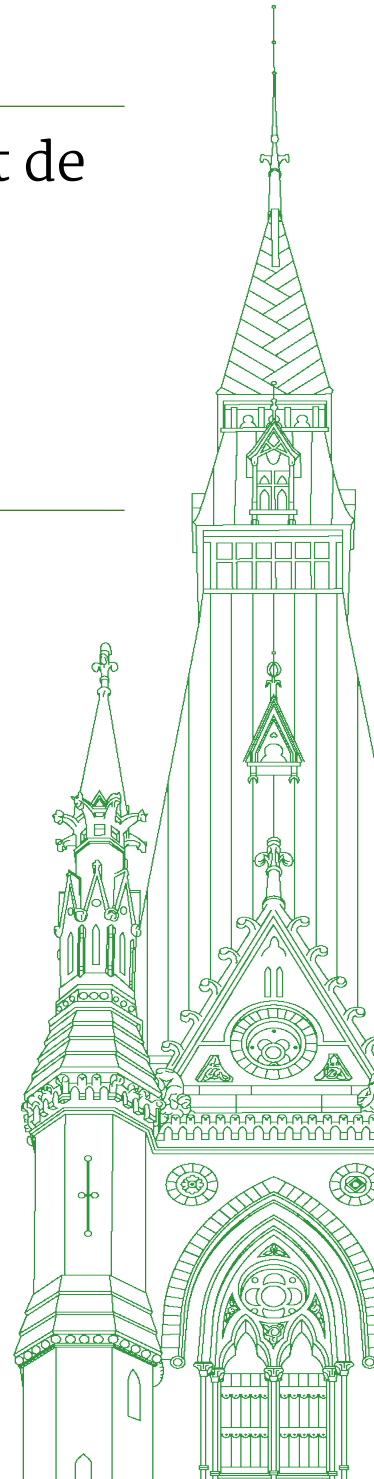
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 038

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mardi 2 juin 2026

Président : Michael Coteau



Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le mardi 2 juin 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 38^e séance du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes.

Conformément au Règlement, la séance d'aujourd'hui se déroule en format hybride. Certains membres sont présents dans la salle et d'autres nous parviennent d'ailleurs au moyen de l'application Zoom.

Avant d'aller plus loin, j'invite tous les participants qui sont sur place à consulter les consignes inscrites sur les cartes posées sur la table devant eux. Ces mesures visent à prévenir les incidents causés par l'effet Larsen et à protéger la santé et la sécurité de tous les participants, dont nos interprètes. Le code QR qui figure sur cette carte renvoie à une courte vidéo de sensibilisation à ce sujet.

Permettez-moi de formuler quelques consignes à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous invite à le faire ou qu'un membre vous pose une question directement. Pour ceux qui participent par téléconférence, cliquez sur l'icône de votre microphone pour l'activer, et veuillez fermer votre micro lorsque vous ne parlez pas. Pour ceux qui utilisent Zoom, veuillez sélectionner en bas de votre écran le canal d'interprétation approprié: audio de la salle, anglais ou français. Pour ceux qui sont dans la salle, utilisez l'oreillette et sélectionnez le canal qui vous convient.

Je tiens à rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin d'une interprétation, veuillez prendre un moment dès maintenant pour préparer votre écouteur et sélectionner à l'avance la chaîne d'écoute dont vous avez besoin, afin de profiter pleinement des questions et réponses qui seront échangées.

Je vous rappelle que toutes les interventions doivent être adressées à la présidence. Les membres présents qui souhaitent prendre la parole sont priés de lever la main. Les membres présents sur Zoom sont priés d'utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension à cet égard.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 18 septembre 2025, le Comité reprend son étude sur les programmes de gestion du risque des entreprises du secteur agricole canadien.

Nos témoins d'aujourd'hui sont: Ashley Honsberger, de la Canadian Alliance for Net-Zero Agri-food, la Dre Catherine Filejski, de

l'Institut canadien de la santé animale, et Adeline Cohen Boulakia, d'Équiterre. Jean Caron se joint à eux.

Nous avons également des remplaçants aujourd'hui. Pour M. Barlow, nous avons M. Bexte, pour M. Lemire, nous avons Mme Gill, et pour M. Epp, nous avons la députée Cathy Wagantall.

Merci de vous joindre à nous.

Chacun de nos témoins dispose d'un maximum de cinq minutes pour nous faire part de sa déclaration liminaire. Nous commençons par la représentante de l'Institut canadien de la santé animale, pour cinq minutes.

Merci de votre présence.

Catherine Filejski (présidente et directrice générale, Institut canadien de la santé animale): Merci, monsieur le président.

Bonjour à vous tous et merci de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui.

Comme vous l'avez entendu, je m'appelle Catherine Filejski. Je suis vétérinaire agréée et la présidente et directrice générale de l'Institut canadien de la santé animale, ou ICOSA.

En tant que dirigeante de l'ICOSA, je représente les développeurs, les fabricants et les distributeurs des médicaments vétérinaires essentiels qui protègent les secteurs de l'élevage et de la volaille au Canada. Nous sommes une association nationale qui, depuis notre fondation en 1968, agit comme porte-parole scientifique de confiance pour l'industrie canadienne de la santé animale. Nos entreprises membres à part entière représentent environ 95 % des ventes du marché canadien de la santé animale.

Dans le cadre de l'examen que vous menez sur l'avenir des programmes de gestion du risque des entreprises en vue des prochaines négociations de l'entente fédérale-provinciale-territoriale, notre message principal est simple: mieux vaut prévenir que guérir.

L'élevage se caractérise par des réalités uniques en leur genre et très instables liées aux épidémies animales et aux menaces en matière de biosécurité. Lorsqu'un agent pathogène pénètre dans une étable ou un pâturage, les conséquences financières sont souvent immédiates, cumulatives et catastrophiques.

Historiquement, nos programmes de gestion des risques, ou GRE, tels qu'Agri-stabilité et Agri-relance, ont constitué des bouées de sauvetage essentielles. Cependant, les acteurs de la politique agricole reconnaissent largement que le fait de s'appuyer uniquement sur ces programmes crée un cadre réactif qui ne compense les pertes qu'une fois que la ruine financière s'est déjà produite.

Nous sommes d'avis que les programmes de GRE peuvent et doivent être considérablement améliorés. En fait, ils doivent être complétés dans une optique stratégique par des initiatives proactives en matière de santé animale et de biosécurité. Nous devons moderniser notre définition de la gestion du risque afin d'y inclure les outils réglementaires qui nous permettent d'empêcher d'entrée de jeu que les épidémies ne déclenchent ces versements de fonds publics de plusieurs millions de dollars.

• (1105)

[Français]

Pour moderniser efficacement les programmes de gestion du risque des entreprises, nous devons harmoniser nos politiques réglementaires avec nos objectifs de résilience agricole. L'accès rapide aux médicaments vétérinaires innovants est un pilier fondamental de la biosécurité nationale. Si nos producteurs n'ont pas les outils nécessaires pour protéger leurs troupeaux, aucun fonds de stabilisation ne pourra compenser les possibilités de marché perdues.

[Traduction]

À l'heure actuelle, les producteurs canadiens se retrouvent dans une situation de grande vulnérabilité en raison de l'accès insuffisant aux médicaments vétérinaires que causent les obstacles réglementaires propres au Canada. Comme notre pays ne représente qu'environ 2,5 % du marché mondial de la santé animale, les innovateurs internationaux choisissent souvent de ne pas embarquer dans nos procédures bureaucratiques coûteuses, longues et exclusives.

Prenons l'exemple des problèmes persistants liés à l'histomonose, communément appelée « maladie des têtes noires », chez les dindes canadiennes. Cette maladie est souvent mortelle pour les troupeaux de dindes, causant d'immenses souffrances aux animaux et de graves difficultés financières aux producteurs. Aucun traitement homologué n'est actuellement disponible au Canada. Un traitement efficace et homologué existe pourtant en Italie. Cependant, en raison des exigences réglementaires canadiennes actuelles, il n'est pas économiquement viable pour l'entreprise d'enregistrer ce produit au Canada, et les éleveurs de dindes canadiens n'ont actuellement aucun moyen viable et efficace d'accéder à ce médicament pour sauver leurs troupeaux. Les producteurs d'ici sont laissés sans protection, et lorsqu'un troupeau est perdu, nos programmes de GRE sont contraints d'essayer les pertes.

Pour remédier à cela, la prochaine entente fédérale-provinciale-territoriale doit intégrer des objectifs stratégiques clairs axés sur la réforme réglementaire et la cohérence des politiques. Nous exhortons le gouvernement à améliorer la résilience de la GRE en investissant dans notre cadre réglementaire de deux façons concrètes.

Premièrement, il faut créer des voies réglementaires abrégées permettant un examen simultané ou, mieux encore, il faut reconnaître les autorisations accordées par des États étrangers dignes de confiance comme l'Union européenne ou les États-Unis.

Deuxièmement, il faut réduire les exigences portant sur des données particulières au Canada qui n'améliorent pas de manière significative l'innocuité des médicaments vétérinaires, mais retardent leur mise en marché. En supprimant ces obstacles inutiles, nous pouvons doter les agriculteurs canadiens d'outils conformes aux normes internationales pour prévenir et contrôler les épidémies avant qu'elles ne deviennent catastrophiques et ne forcent le versement de compensations au titre de la GRE. La santé animale proactive est la façon la plus efficace d'atténuer les risques.

Merci. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à la Canadian Alliance for Net-Zero Agri-food. Madame Honsberger, soyez la bienvenue.

Ashley Honsberger (directrice générale intérimaire, Canadian Alliance for Net-Zero Agri-food): Merci, monsieur le président.

[Français]

Merci à tous de m'avoir invitée à participer à cette étude.

[Traduction]

Je m'appelle Ashley Honsberger. Je suis la directrice générale intérimaire de la Canadian Alliance for Net-Zero Agri-food, ou CANZA.

CANZA est une alliance nationale qui s'emploie à réunir des producteurs, des associations de producteurs de matières premières, des entreprises agroalimentaires, des institutions financières, des experts en technologie et des chercheurs afin de promouvoir des solutions concrètes et évolutives qui contribuent à la gestion des risques, au renforcement de la résilience et au maintien de la compétitivité à long terme.

Nous sommes ravis que le Comité reconnaisse que les programmes canadiens de gestion des risques de l'entreprise doivent se transformer de façon continue afin de répondre aux réalités actuelles auxquelles sont confrontés les producteurs. Les producteurs canadiens doivent faire face à une volatilité croissante en grande partie attribuable aux phénomènes météorologiques extrêmes, alors qu'une bonne partie des programmes de GRE actuels ont été conçus principalement pour répondre à des risques ponctuels et liés à des catastrophes. Or, les producteurs doivent de plus en plus gérer des défis à plus long terme et plus systémiques liés à la volatilité climatique, à la santé des sols et à la gestion de l'eau. La pression s'intensifie pour renforcer la résilience tout en préservant la compétitivité.

Du point de vue canadien, la modernisation de la GRE fournit une occasion de mieux soutenir la réduction proactive des risques et la résilience à long terme dans l'ensemble du secteur. Soutenir les producteurs à l'aide d'outils et d'approches qui renforcent la capacité d'adaptation peut contribuer à réduire l'exposition aux risques futurs tout en favorisant la compétitivité à long terme.

Alors que les gouvernements se préparent aux futures négociations fédérales-provinciales-territoriales, nous estimons qu'il y a là une occasion importante de moderniser les programmes de GRE de manière à renforcer la résilience, à stimuler l'innovation et à améliorer l'adoption par les producteurs.

Aujourd'hui, j'aimerais présenter trois considérations clés dont le Comité devrait tenir compte.

Premièrement, les programmes de gestion des risques agricoles devraient mieux reconnaître et soutenir les pratiques qui améliorent la résilience à long terme des exploitations agricoles. Un sol sain n'est pas seulement un atout sur le plan environnemental, c'est aussi un atout stratégique pour le Canada, directement lié à la productivité agricole, à la résilience économique, à la santé de l'environnement, à la capacité de production alimentaire et, en fin de compte, à notre compétitivité à long terme.

Le Canada a la chance d'avoir certaines des terres agricoles les plus productives au monde. Dans un contexte mondial marqué par la volatilité climatique et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, il est de plus en plus important de protéger et de renforcer notre base d'actifs naturels. De nombreux producteurs ont déjà commencé à adopter des pratiques qui favorisent l'adaptation au climat. Cependant, les périodes de transition vers ces nouvelles pratiques peuvent créer de l'incertitude et des risques financiers pour les producteurs, en particulier lorsque les marges sont déjà serrées. Les programmes qui aident les producteurs à adopter des pratiques axées sur la résilience peuvent favoriser chez ces derniers la mise au point d'innovations concrètes tout en renforçant la viabilité à long terme.

Deuxièmement, les efforts de modernisation devraient garantir que les programmes de GRE continuent d'évoluer au rythme des réalités auxquelles les producteurs doivent faire face à l'heure actuelle. À mesure que la volatilité climatique augmente, les producteurs subissent des effets négatifs plus fréquents et plus complexes, tandis que les gouvernements doivent composer avec des pressions croissantes au sein des programmes conçus pour répondre à ces risques. Il y a dans ce contexte une occasion importante d'explorer des approches qui non seulement réagissent aux pertes une fois qu'elles sont survenues, mais renforcent également la résilience et réduisent les risques avant que les événements ne se produisent.

À mesure que les approches d'évaluation des risques agricoles continuent d'évoluer, les programmes de GRE ont l'occasion d'adapter nos façons d'évaluer et de gérer les risques. Cela pourrait inclure des approches qui reconnaissent davantage la réduction proactive des risques au fil du temps, tout en préservant la confiance des producteurs quant à la façon dont l'information est utilisée, protégée et communiquée. Ces discussions gagnent en importance dans le cadre des débats plus globaux qui se tiennent sur les questions financières et d'investissement. Des initiatives telles que Canada's Nature Advantage et les travaux en cours sur la publication de renseignements financiers relatifs à la nature contribuent à façonner la manière dont la résilience, les actifs naturels et les risques à long terme sont évalués. Le Canada peut accroître la productivité et la résilience agricoles en soutenant des approches qui améliorent la compétitivité, réduisent les obstacles à l'adoption et traduisent la résilience des exploitations agricoles en valeur économique.

Troisièmement — et ce sera mon dernier point —, la coordination des acteurs de l'ensemble du système est essentielle pour renforcer l'efficacité de la gestion du risque dans l'ensemble du secteur. Le fait d'améliorer la manière dont les risques sont mesurés, gérés et réduits au fil du temps nécessitera une coordination entre l'industrie, les institutions financières, les chaînes d'approvisionnement et bien d'autres acteurs, chacun jouant un rôle dans la promotion de solutions concrètes aptes à aider les producteurs à gérer les risques et à renforcer leur résilience. Par ailleurs, il est essentiel de veiller à ce que ces approches tiennent compte des particularités régionales en ce qui concerne les systèmes de production et la gestion de l'exposition aux risques. Une gestion efficace des risques dépend également de solutions adaptées aux réalités locales.

Dans ce contexte, le fait d'améliorer la cohérence et la clarté quant à la compréhension des résultats peut contribuer à renforcer l'efficacité globale de la gestion des risques. Les producteurs recherchent des outils pratiques qui améliorent la compétitivité, renforcent la résilience et soutiennent la viabilité à long terme. Le Canada peut soutenir cet objectif grâce à une gestion des risques

modernisée et à des approches collaboratives et flexibles qui tiennent compte des réalités agricoles sur le terrain.

Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de comparaître aujourd'hui. J'attends vos questions avec impatience.

• (1110)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Équiterre, en ligne.

Madame Cohen Boulakia, soyez la bienvenue. Vous avez cinq minutes.

[Français]

Adeline Cohen Boulakia (agronome et chargée de projets, agriculture durable, Équiterre): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, au nom d'Équiterre, je vous remercie de nous accorder cette occasion de prendre la parole.

Je m'appelle Adeline Cohen. Je suis agronome et chargée de projet en agriculture durable chez Équiterre. Je suis accompagnée de Jean Caron, professeur et chercheur à l'Université Laval, titulaire de la chaire en conservation et en restauration des sols organiques et auteur de plusieurs articles cités dans notre mémoire sur la gestion des risques.

À l'aube des discussions sur le prochain cadre stratégique pour l'agriculture, nous saluons l'avancée majeure réalisée pour intégrer les pratiques agroenvironnementales dans les programmes de gestion des risques. Toutefois, nous sommes ici aujourd'hui pour vous présenter une vision renforcée, car notre société n'aura bientôt plus les moyens de pallier financièrement les pertes de façon purement réactive.

• (1115)

Jean Caron (professeur et agronome, Université Laval, à titre personnel): Je vais continuer en témoignant, comme chercheur, sur les éléments soulevés dans le rapport.

Pour assurer notre souveraineté alimentaire et économique, nous devons impérativement intégrer la santé des sols au fondement même de notre gestion agricole, car un sol en santé est notre premier et notre meilleur rempart contre les chocs climatiques.

Nous devons actuellement faire face à une crise à la fois environnementale et économique. La dégradation des sols agricoles engendre un coût colossal, déjà estimé à 3 milliards de dollars par an au Canada. Au Québec en particulier, 90 % des sols agricoles dans les principales régions de grande culture sont considérés comme en mauvais état. La machinerie lourde a causé une compaction profonde, souvent irréversible, et nous avons perdu 40 % de nos prairies au profit des grandes cultures depuis 2006, ce qui a éliminé nos meilleurs outils de décompactage naturel.

Les conséquences économiques sont directes et mesurables. La compaction des sols entraîne désormais une chute des rendements de la culture du maïs de 1 % par année au Québec. Dans la prochaine décennie, la rentabilité de nombreuses entreprises pourrait être grandement compromise. Parallèlement, l'augmentation des aléas climatiques exerce une pression inédite sur les fonds publics. Si cette tendance se maintient, cette explosion des coûts menace la viabilité financière des programmes et fera inévitablement bondir les cotisations exigées aux producteurs.

Adeline Cohen Boulakia: Cela nous amène au cœur du problème, soit l'adaptation de nos programmes actuels. Bien qu'essentiels, les programmes de gestion des risques ont été conçus pour une autre époque. Le filet de sécurité incite paradoxalement les producteurs à maintenir des pratiques agricoles vulnérables sur le plan climatique, comme la monoculture. À l'inverse, les producteurs qui font l'effort de diversifier leur culture, une pratique agronomique reconnue pour réduire l'utilisation d'intrants et stabiliser les rendements, ne sont pas récompensés.

D'autre part, la recherche montre des résultats prometteurs sur l'adaptation des programmes pour inciter les bonnes pratiques. En Saskatchewan, un programme permet d'assurer jusqu'à 30 % des surfaces utilisant des pratiques de diversification, ce qui encourage ainsi l'expérimentation de nouvelles approches, comme les cultures intercalaires. Au Québec, un projet pilote réduit la prime d'assurance de 5 % pour une couverture hivernale des sols à 75 %. Ce sont juste deux exemples. La liste complète est disponible dans notre mémoire de 40 pages.

Donc, voici nos quatre recommandations principales pour le prochain cadre stratégique. Premièrement, nous recommandons d'intégrer la santé des sols à l'évaluation des risques actuariels. Nous recommandons d'explorer l'introduction d'un diagnostic de sol poussé parmi les mesures d'écoconditionnalité et de moderniser la collecte de données numériques des agences provinciales.

Deuxièmement, nous recommandons de protéger et de financer l'innovation. On sait que l'innovation comporte une part de risque. Les fermes qui expérimentent de nouvelles pratiques de conservation des sols devraient avoir accès à une assurance spécialisée qui les protège des pertes. De plus, il faut aussi soutenir massivement la recherche agronomique.

Troisièmement, nous recommandons de récompenser financièrement la réduction proactive des risques avec des réductions de primes ou une couverture supérieure pour les bonnes pratiques.

Quatrièmement, nous recommandons de soutenir les circuits courts et de lutter contre le gaspillage alimentaire. L'assurance-récolte doit cesser de conditionner l'indemnisation à l'abandon total d'un champ endommagé afin de permettre la récolte de produits imparfaits pour les banques alimentaires. Les prix de référence doivent aussi cesser de pénaliser les producteurs qui choisissent la vente en circuit court.

En conclusion, modifier nos programmes de gestion des risques n'est pas uniquement une préoccupation environnementale. C'est devenu une condition sine qua non pour assurer la survie économique de nos fermes.

Nous vous remercions de votre attention. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup. Nous remercions tous les témoins de leur présence.

Nous allons d'abord donner la parole aux conservateurs pour six minutes.

Monsieur Gourde, veuillez commencer.

[Français]

Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Caron, vous avez parlé du problème lié à la compaction des sols. Je pense que c'est vraiment réel, parce que je le vois sur mes propres terres.

Les agriculteurs utilisent maintenant du matériel qui est très lourd pour l'épandage de fumier. On parle ici de citernes de purin de 7 000 à 8 000 gallons, c'est-à-dire autour de 30 000 litres. Ça a un effet énorme sur la compaction des sols.

Avez-vous un commentaire à faire sur la façon dont les producteurs pourraient mieux s'équiper?

• (1120)

Jean Caron: En fait, les principales machines qui sont responsables, ce sont les engins de récolte, comme les batteuses de trop forte dimension et, surtout, les remorques à grains qui circulent un peu partout dans les champs. Ça, c'est problématique. Il y a aussi, comme vous l'avez mentionné, les tonnes à lisier.

De récentes études faites par Agriculture et agroalimentaire Canada ont montré que les rampes mobiles pour l'épandage du fumier sont des pièces d'équipement technologiques permettant de réduire considérablement la charge à l'essieu.

Le problème, c'est que les engins trop lourds vont tasser les sols jusqu'à un mètre de profondeur. Or, très peu de gens mesurent la santé des sols jusqu'à cette profondeur. Le problème est donc difficile à cerner. Il se manifeste par une perte de la capacité de drainage des sols et par une perte de l'aération de surface, ce qui, selon nous, est à l'origine des pertes de productivité qu'on commence à observer.

Ce phénomène n'est pas observé uniquement au Québec. On l'observe également dans l'ensemble de la région de la « ceinture de maïs » américaine.

Jacques Gourde: Vous avez aussi parlé de la dégradation des sols. Les monocultures contribuent, à moyen et à long terme, à l'appauvrissement des sols en matière organique.

Y a-t-il des méthodes pour remédier à ça?

Jean Caron: Évidemment, tous les apports externes de matière organique sont souhaitables. Le problème est au niveau du bilan global. Si on fait juste des monocultures qui exportent la matière organique, forcément, d'année en année, ça baisse régulièrement. Le dernier rapport Black faisait encore état de pertes réelles de matière organique dans les sols, ce qui nuit à leur productivité à long terme.

Parlons des solutions. Il faut accroître la proportion des rotations qui retournent la matière organique au sol, comme des engrais verts, ou des rotations fourragères. On en a perdu près de 40 % au cours des dernières années. Cette perte nuit particulièrement aux chances qu'on a de maintenir l'état de santé des sols pour les prochaines générations.

Jacques Gourde: Monsieur Caron, je pense que les plantes fourragères sont une solution à moyen et à long terme pour augmenter la matière organique.

Par contre, il y avait un centre de recherche, à Saint-Augustin-de-Desmaures, qui poussait assez loin les recherches pour trouver de nouvelles variétés de plantes et aider les agriculteurs.

Qu'est-ce que les coupes budgétaires et la perte du centre de Saint-Augustin ont eu pour effet dans la région?

Jean Caron: En fait, il y a eu une très vive opposition par rapport aux dernières fermetures de centres de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il s'agit, selon nous, d'une très mauvaise décision. Nous en avons fait état à plusieurs députés de différentes provenances.

Le problème, c'est qu'on a besoin d'experts pour nous aider. Une perte de santé des sols s'accompagnant d'une perte de 1 % de leur productivité, ça représente une perte d'environ 10 % du profit net de l'entreprise chaque année, quand elle est en monoculture. Ça veut dire que, d'ici 10 ans, la majeure partie des entreprises seront déficitaires. Ça veut dire une chose: on doit bouger rapidement.

Quand on ferme un centre de recherche et que les gens sont délocalisés, plusieurs ne suivent pas. Ce que ça a comme conséquence, c'est la perte de personnel qui a 25 ou 30 ans d'expérience. L'expérience ne se reconstitue pas immédiatement par l'embauche de jeunes personnes. Juste le remplacement de personnel à la suite de la délocalisation aura des conséquences particulièrement néfastes sur la capacité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de générer les résultats de recherche dont on a besoin pour pallier la dégradation des sols.

C'est particulièrement le groupe de recherche sur les plantes fourragères et celui sur la santé des sols qui sont touchés par la fermeture du centre de recherche agricole de Sainte-Foy. Ces groupes de recherche sont essentiellement délocalisés et vont nécessairement perdre l'intérêt qu'ils avaient pour la recherche régionale. Or, comme l'a dit une précédente intervenante, les solutions sont souvent régionales dans le secteur de l'agriculture canadienne. Alors, c'est important d'avoir encore cette possibilité de répondre regionalement aux besoins des producteurs agricoles.

Jacques Gourde: Si on ne bouge pas, qu'est-ce qui va arriver dans 10 ans, si la dégradation des sols continue à ce rythme?

Jean Caron: Essentiellement, vous allez devoir indemniser de plus en plus les producteurs. Ils vont être dans une situation financière d'où ça va être très difficile de se sortir. Ça va devenir plus difficile de les aider, parce qu'ils n'auront pas les marges dont ils ont besoin pour réimplanter, par exemple, des cultures de correction.

Il faut comprendre une chose. Quand un sol est dégradé, il ne retrouve pas sa santé en une année. Ça prend de cinq à dix ans. Ça veut dire que s'ils sont dans un état difficile, ils en ont pour 10 ans avant que les agriculteurs puissent voir des bénéfices réels. Ça, ça veut dire que l'impact financier est énorme pour une entreprise.

• (1125)

Jacques Gourde: Y a-t-il des programmes présentement pour remédier à la situation, ou est-ce aléatoire, selon la volonté d'un gouvernement?

Jean Caron: Je pense qu'une aide est nécessaire.

Selon une étude économique, au Québec, la production de maïs en grain, par exemple, est de 10,5 tonnes à l'hectare. Les agriculteurs font tout juste zéro profit, essentiellement.

[Traduction]

Le président: Je vais devoir intervenir. Je m'excuse de vous interrompre, mais nous devons passer au député suivant. Merci beaucoup.

La parole est maintenant au député MacDonald, pour six minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins.

Docteure Filejski, dans ma vie antérieure, j'ai été éleveur laitier pendant 40 ans. J'ai donc beaucoup travaillé avec les produits laitiers. J'ai été ravi de vous entendre dire dans votre introduction: « Mieux vaut prévenir que guérir. » Je pense que c'est une bonne approche et, dans cette optique, je crois que nous, en tant que producteurs, avons fait beaucoup de progrès en ce qui concerne la prévention des maladies et l'utilisation de la biosécurité pour protéger la viabilité économique de nos exploitations et prévenir les maladies.

J'ai rencontré des vétérinaires cliniciens de ma circonscription. Ils ont exprimé beaucoup de frustration quant à la disponibilité de certains produits pharmaceutiques. C'est une autre chose que vous avez abordée dans votre déclaration liminaire. Pour que les gens puissent comprendre le problème, permettez-moi de donner un exemple. Les vétérinaires ont évoqué ce que j'appellerai le DES. C'est un médicament utilisé pour traiter l'incontinence urinaire chez les chiens et les chats stérilisés. Il existe un médicament de substitution au Canada, mais il est très cher et il doit être utilisé plus fréquemment. Dans ce cas précis, le coût constitue un fardeau financier considérable pour les propriétaires d'animaux de compagnie.

J'ai écrit une lettre à Santé Canada et à la ministre de la Santé pour exposer la situation et les problèmes liés à la disponibilité de certains médicaments.

Le Canada va-t-il assez loin? Avons-nous pris la bonne décision? Je sais que nous commençons maintenant à rationaliser les autorisations par l'intermédiaire d'agences ou d'organismes étrangers de confiance. Pourriez-vous m'en dire plus à ce sujet, s'il vous plaît?

Catherine Filejski: Merci de me donner l'occasion de m'exprimer à ce sujet.

L'arrêté relatif à la confiance actuel, qui devrait être publié dans la partie II de la *Gazette du Canada* cet été, constitue un bon premier pas. Est-ce la fin de ce qui doit être fait pour améliorer cette situation? S'agit-il d'une solution miracle? Absolument pas.

La réalité du marché canadien est que nous sommes un petit marché. Tout coût ou fardeau réglementaire supplémentaire qui s'ajoute à cela vient complexifier les choses.

Quand on parle de produits pharmaceutiques relativement spécialisés, comme ceux utilisés pour traiter l'incontinence urinaire chez les chiennes stérilisées, on parle d'un volume plutôt restreint sur l'ensemble du marché. Par conséquent, le coût d'enregistrement pour ce type de produit... Ce n'est pas tout, car il y a aussi le coût de l'étiquetage particulier au marché canadien. Il y a aussi tous les coûts logistiques liés à l'importation d'un produit que nous ne fabriquons pas nécessairement ici.

Je pense que l'arrêté ministériel relatif à la confiance est un bon premier pas, car cela nous évite de réinventer la roue concernant ce que d'autres administrations reconnues ont déjà mis en place. Cependant, nous devons également examiner toutes les autres exigences particulières au Canada en matière d'étiquetage et de gestion des produits. Présentement, nous exigeons systématiquement des monographies papier pour chaque médicament. D'autres pays sont passés à un système basé sur des codes QR: il suffit de balayer un code QR et on peut accéder à une version française de la monographie, ce qui permet d'éviter les versions papier. Cela réduit l'emballage, les coûts et certains des problèmes qui compliquent l'importation de ces produits au Canada.

D'un autre côté, une fois qu'un produit est sur le marché, il y a aussi des coûts récurrents liés à son maintien sur le marché. Il y a le coût de la licence d'établissement de produits pharmaceutiques pour chaque maillon de la chaîne de fabrication qui entre dans la production d'un médicament donné.

Un ensemble de mesures réglementaires est entré en vigueur en 2019, renforçant les exigences relatives aux ingrédients pharmaceutiques actifs à usage vétérinaire. Cela a directement et largement conduit à la disparition de produits importants pour les producteurs laitiers, par exemple. Nous avons perdu nos vitamines injectables. Nous avons perdu bon nombre des compléments alimentaires qui existaient depuis des décennies. Cela s'explique en partie par le fait que les fabricants ont du mal à trouver des sites de production qui répondent aux nouvelles exigences canadiennes concernant la fabrication des composants de ces vitamines et compléments injectables, et qu'il devient impossible à long terme de maintenir la présence de ces produits sur le marché canadien.

Par conséquent, je crois que nous devons aussi examiner le coût du maintien de ces produits ici, ainsi que l'ensemble des charges réglementaires cumulées qui posent un problème quant à la disponibilité des médicaments vétérinaires de manière générale.

• (1130)

Kent MacDonald: Nous sommes évidemment liés aux États-Unis pour ce qui est de nombreux produits pharmaceutiques qu'utilisent les cabinets vétérinaires spécialisés dans les gros animaux au Canada. Existe-t-il une raison valable pour laquelle ces produits sont si difficiles à faire homologuer au Canada, autre que...?

Catherine Filejski: Toutes les conditions sont réunies pour générer une situation de crise. Nos frais réglementaires sont élevés par rapport à la taille de notre marché. En particulier pour ce qui est des animaux destinés à l'alimentation, les frais sont nettement plus élevés, car nous exigeons beaucoup plus de données cliniques et d'études ciblant spécifiquement le marché canadien.

Pour répondre à votre question, bon nombre de ces animaux font des allers-retours à la frontière tout au long du cycle de production. Dire que nos exigences ne s'appliquent qu'aux bovins ou aux produits laitiers canadiens, c'est oublier que les animaux — y compris ceux qui proviennent des États-Unis — franchissent régulièrement la frontière dans les deux sens. Il devient donc difficile de justifier l'existence d'un grand nombre d'exigences très spécifiques au Canada, en particulier dans le cas de produits homologués et largement utilisés aux États-Unis.

Si l'on examine l'éventail de produits dont disposent les vétérinaires et les éleveurs américains, on constate qu'il est bien plus vaste que celui dont nous disposons au Canada. Ces cinq à sept dernières années, nous avons constaté une diminution du nombre de

produits plutôt qu'une augmentation. L'arrêté ministériel sur le recours constitue un bon premier pas pour remédier à cette situation, mais je pense que nous devons adopter une approche globale, et tenir compte de tous les facteurs qui y contribuent.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Gill pour six minutes.

[Français]

Marilène Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être parmi nous aujourd'hui, de même que M. Caron et Mme Cohen, qui participent à la réunion par vidéoconférence.

Évidemment, tout ce dont on parle présentement nous intéresse. J'aurai des questions à poser au sujet des sols, mais je vais y revenir un peu plus tard.

Madame Cohen, le mémoire que vous avez présenté parle de la création d'un projet pilote d'assurance qui permettrait de couvrir les pertes attribuables à l'expérimentation de pratiques agroenvironnementales. Vous n'avez pas eu l'occasion d'en parler plus tôt.

Bien sûr, pour les agriculteurs, le fait de changer des pratiques comporte des coûts et des risques.

Selon vous, quels effets ce projet pilote pourrait-il avoir sur les pratiques agroenvironnementales?

Adeline Cohen Boulakia: Merci de la question.

Effectivement, ces pratiques existent en Europe et à l'Île-du-Prince-Édouard. La principale conséquence est liée au fait que les producteurs agricoles, d'une manière générale, ont une aversion pour le risque. Or, changer des pratiques requiert des investissements et une accumulation de connaissances qui peut prendre quelques années. Donc, le fait de couvrir les pertes attribuables à l'expérimentation constitue vraiment un incitatif. Des programmes de ce type existent déjà dans certains territoires de compétence, où ils connaissent un certain succès.

J'ai assisté récemment à la présentation d'un programme semblable qui arrive en France dans le secteur de la vigne. C'était assez prometteur, et les producteurs ont poursuivi l'expérimentation grâce à cette assurance.

Marilène Gill: Cela veut dire qu'il y a déjà une expérience par rapport à des projets. Vous parlez d'un projet pilote, mais ça existe déjà dans certaines provinces. Donc, il s'agirait de créer des programmes au Canada pour que tous puissent y participer. Il faudrait aussi qu'ils soient diversifiés.

Il y a déjà des données probantes qui montrent que c'est bénéfique pour les agriculteurs.

N'est-ce pas?

Adeline Cohen Boulakia: Oui. Je pourrai vous faire parvenir certaines présentations si vous en avez besoin.

Marilène Gill: Merci beaucoup.

Je vais continuer en abordant un sujet qui intéresse Mme Cohen et Mme Honsberger. C'est en lien avec les marchés d'exportation.

On aborde cette question dans divers discours. Par exemple, mon collègue Sébastien Lemire, qui est porte-parole en matière d'agriculture, en a déjà parlé. Chez nous, sur la Côte-Nord, on connaît ça, les circuits longs. Nous souhaitons, bien sûr, que notre population ait accès à des produits locaux de qualité. Bien entendu, ça comporte des risques.

Madame Cohen, que pouvons-nous faire pour nourrir notre monde avant de viser l'exportation?

Qu'est-ce que nous, les députés, pouvons faire pour les agriculteurs?

• (1135)

Adeline Cohen Boulakia: M. Carney a dit, à Davos, qu'un pays qui ne peut pas se nourrir, se ravitailler en énergie ou se défendre a peu d'options. Nous sommes tout à fait d'accord. L'agriculture, c'est vraiment un secteur stratégique. Or, il est beaucoup orienté vers l'exportation. Nous pensons qu'il y a vraiment une occasion d'investir dans les chaînes de valeur locales. Un certain nombre d'infrastructures locales se sont perdues au cours des années. Il serait intéressant d'aller réinvestir dans ces chaînes-là.

Chez Équiterre, nous travaillons beaucoup en approvisionnement local des institutions. Nous travaillons avec des universités et avec des hôpitaux, entre autres, pour qu'ils s'approvisionnent en produits locaux. Il y a beaucoup de travail à faire. Il y a beaucoup de barrières à l'achat local.

En ce qui concerne les programmes de gestion des risques en particulier, les prix de référence qui sont utilisés pour calculer les indemnités qui sont données aux producteurs se basent sur le prix de gros. Or, le prix de gros est bien inférieur au prix en circuit court, qui ne tient pas compte de tous les intermédiaires de la chaîne de valeur. Donc, les produits ont une valeur supérieure sur les marchés en circuit court. Nous pensons que les prix de référence devraient refléter la valeur exacte des ventes en circuit court. C'est l'une de nos recommandations.

Marilène Gill: Merci beaucoup.

Madame Honsberger, qu'en pensez-vous?

[Traduction]

Ashley Honsberger: CANZA constate effectivement un alignement fort entre le secteur agricole et la défense nationale. Si nous subvenons à nos propres besoins, nous serons bien mieux à même d'amortir les chocs alors que la volatilité mondiale persiste.

L'espace dans lequel travaille CANZA rassemble des partenaires solides qui interviennent sur le terrain, tant sur le plan technologique que dans le cadre de programmes de gestion des risques de l'entreprise, qui sont des outils essentiels pour aider les agriculteurs à atténuer la volatilité.

Au bout du compte, je partage tout à fait l'avis de nos amis d'Équiterre: tout commence avec le sol. Si nous renforçons les sols et que nous investissons dans ceux-ci, ils continueront de produire, de faire pousser des cultures et d'accroître la production nationale.

Les investissements que nous envisageons de réaliser dans le cadre de certains programmes et de certaines collectes de données permettraient de mieux faire passer ce message, à savoir que les agriculteurs renforcent la résilience de leur exploitation et qu'ils atténuent eux-mêmes leurs risques en amont.

Le président: Merci. Je suis désolé, mais votre temps est écoulé. Je suis désolé de devoir vous interrompre.

Nous allons maintenant donner la parole aux conservateurs, pour cinq minutes.

Monsieur Bexte, allez-y.

David Bexte (Bow River, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bienvenue aux témoins et à mes collègues.

Je trouve cette discussion très intéressante. C'est fascinant. Il est fascinant de constater la diversité des thèmes abordés et à quel point bon nombre des travaux que nous menons aujourd'hui au sein de ce comité, mais aussi au sein de la société en général, sont étroitement liés.

J'aimerais poser quelques questions au sujet de l'accord conclu entre l'Institut canadien de la santé animale et Santé Canada concernant le modèle de recours, sur la justification de ce modèle et sur les raisons pour lesquelles certaines de ses modalités sont plus avantageuses que d'autres. Pourriez-vous nous expliquer brièvement en quoi le modèle de recours est préférable à une autorisation provisoire délivrée par un organe de confiance?

Catherine Filejski: Il y a plusieurs options. Tout dépend vraiment de celle qui s'avère la plus judicieuse, tant du point de vue des frais de réglementation financière que... Chaque option présente des arguments commerciaux valables.

Le modèle de recours permet l'octroi d'une licence permanente au Canada. Ce produit est ensuite mis sur le marché et peut y rester, à condition que les droits de maintien et toutes les obligations qui en découlent, c'est-à-dire la phase post-commercialisation... Il s'agit sans doute d'une solution plus permanente pour nous, si nous voulons que ce produit reste ici.

La structure actuelle du modèle de recours, et nous avons la liste d'incorporation par renvoi, présente encore certaines restrictions et exceptions. À l'heure actuelle, la proposition prévoit que, pour les médicaments destinés au bétail, cette exigence ne s'appliquera qu'aux médicaments antimicrobiens — c'est-à-dire les antibiotiques, les antiviraux et les médicaments contre les parasites et les antiparasitaires — qui sont homologués aux États-Unis. Elle exclura toujours tout ce qui est homologué dans l'Union européenne, au Royaume-Uni, en Australie ou en Nouvelle-Zélande.

• (1140)

David Bexte: Voilà une excellente transition. J'aimerais connaître votre avis, donc, sur la façon dont nous pourrions sélectionner des partenaires ou administrations de confiance, et sur les critères sur lesquels nous pourrions nous fonder pour inscrire d'autres pays ou organisations, comme l'Union européenne, sur cette liste.

Catherine Filejski: Le choix des cinq administrations actuelles repose simplement sur le fait qu'il s'agit d'organes de réglementation avec lesquelles Santé Canada, Agriculture Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments collaborent étroitement au quotidien. Ils siègent tous au sein de VICH, l'initiative de coopération internationale pour l'harmonisation des exigences. Ils se réunissent régulièrement. Ils connaissent très bien le fonctionnement des processus d'homologation de chacun et sont convaincus que les mesures de protection en vigueur dans ces autres administrations ne compromettent pas la sécurité alimentaire ni la santé animale au Canada.

Il existe toutefois des exemples dans lesquels, en ce qui concerne les médicaments destinés à l'aquaculture — dont nous avons cruellement besoin dans ce pays —, les principaux pays disposant d'une liste satisfaisante de ces médicaments seraient le Chili et la Norvège. Or, aucun de ces deux pays ne répond actuellement à ces critères.

L'argument en faveur de la Norvège est que son système de réglementation est très proche de celui de l'Union européenne. Ce pays ne fait pas partie de l'Union européenne, mais sa structure est très similaire. Je pense que nous essayons de plaider en faveur d'un élargissement de cette liste d'administrations de confiance sur la base de la similitude des niveaux de contrôle et des exigences, en particulier pour des pays comme la Norvège qui sont déjà largement alignés sur une autre administration que nous considérons comme fiable.

David Bexte: Comme vous le savez peut-être, j'ai déposé un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-273, la Loi visant à faciliter la modernisation de la réglementation en matière d'agriculture, qui vise à mettre en place un régime d'administrations de confiance pour les aliments pour animaux, les semences, les pesticides, les engrais et les produits vétérinaires. Ce projet repose en grande partie sur votre modèle de recours.

Pensez-vous qu'il soit nécessaire d'ancrer ce genre de programmes dans la législation, plutôt que de se contenter de négocier des solutions temporaires avec Santé Canada ou Agriculture Canada?

Catherine Filejski: Je pense qu'il est très important de les inscrire dans la loi. Les solutions temporaires ne sont que des solutions temporaires. Si nous nous basons sur les politiques, nous savons par expérience que leur interprétation varie d'un évaluateur à l'autre, en fonction de la personne qui examine le dossier et de son niveau d'expérience dans le domaine concerné.

Le recours sera inscrit dans la réglementation et la législation, et je trouve que c'est formidable. Nous devons élargir cette mesure à l'ensemble des produits de santé animale.

David Bexte: Je vous remercie d'avoir prédit son inscription dans la législation, alors que nous n'avons pas encore adopté ce projet de loi.

L'Union européenne a suspendu les importations de certains produits d'origine animale en provenance du Brésil. Nous parlons ici de l'accord de libre-échange avec le Mercosur, qui prévoit d'importantes importations de viande au Canada. Pourriez-vous nous parler des risques liés à cette question, de leur lien avec la gestion et l'atténuation des risques de l'entreprise, ainsi que de la manière dont nous sélectionnons les pays avec lesquels nous établissons des partenariats?

Le président: Je suis désolé de vous interrompre, mais le temps est écoulé. Je m'en excuse.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Harrison pour cinq minutes.

Emma Harrison (Peterborough, Lib.): Merci.

Ma question s'adresse à Équiterre et à la Canadian Alliance for Net-Zero Agri-food. Les programmes actuels de gestion des risques de l'entreprise encouragent-ils suffisamment les investissements dans la santé des sols et la gestion de l'eau, notamment pour les agriculteurs et les producteurs qui souhaitent faire évoluer leur modèle agricole vers une approche plus régénérative ou s'engager dans une nouvelle voie?

Ashley Honsberger: C'est une excellente question.

Je ne peux pas vraiment m'exprimer sur les subtilités de ces programmes particuliers, mais je peux parler de ce que j'observe à l'échelle nationale, à savoir que les partenariats entre le secteur privé et le secteur public connaissent un essor considérable dans toutes les régions rurales. Certaines entreprises cherchent à investir dans leurs chaînes d'approvisionnement. Les gouvernements provinciaux réalisent également des investissements dans le cadre des dernières ententes fédérales-provinciales-territoriales. La conjugaison de tous ces facteurs crée des opportunités propices à l'investissement dans ces pratiques au niveau des exploitations agricoles.

L'un des problèmes que nous constatons est la fragmentation. Le concept de « guichet unique » n'existe pas encore vraiment pour les agriculteurs. Ce qui nous intéresse particulièrement dans le cadre de la modernisation de la gestion des risques de l'entreprise, ainsi que de la prochaine entente fédérale-provinciale-territoriale, est la possibilité d'une meilleure coordination des agriculteurs et d'une réduction des frictions lorsqu'ils recherchent différents types de financement et d'investissement.

[Français]

Adeline Cohen Boulakia: De notre côté, nous avons fait une étude de divers programmes de gestion du risque. Effectivement, les mesures en place sont mineures. Par exemple, dans les mesures d'écoconditionnalité, on parle de respecter les lois et les règlements. Je pense au fait de ne pas cultiver dans les bandes riveraines ou au fait de bien respecter la norme sur le phosphore. C'est le minimum à faire pour respecter ces lois et ces règlements.

De plus, une nouvelle mesure d'écoconditionnalité a été ajoutée au programme Agri-investissement, cette année ou l'année dernière. Nous attendons encore de voir le résultat de tout ça. C'est certain qu'il y a d'autres choses à faire.

Ce qui est intéressant en ce qui concerne les programmes de gestion du risque, c'est que la grande majorité des agriculteurs souscrivent à ces assurances. C'est donc un levier vraiment exceptionnel pour agir sur la santé des sols et inciter la mise en place de bonnes pratiques.

Nous, nous ne sommes pas nécessairement en faveur de mesures de coercition. Je pense qu'il y a beaucoup de choses qu'on peut faire avec des mesures incitatives. Par exemple, des primes d'assurance pourraient être réduites ou la couverture des risques pourrait être améliorée quand on diversifie les cultures ou ce genre de chose. On peut déjà aller assez loin de cette façon.

Monsieur Caron, avez-vous quelque chose à ajouter?

• (1145)

Jean Caron: Je veux ajouter quelque chose concernant la question posée par M. Gourde tout à l'heure. Évidemment, tout incitatif qui favorisera la réduction de la taille des équipements et les rotations des cultures sera profitable. Quand on observe les mesures en place, c'est un peu comme si un médecin devait travailler sans analyse de sang.

Par exemple, l'analyse des sols n'est pas suffisamment poussée, et on parle très peu de ça. On laisse plutôt à l'agronome le choix de faire cette analyse. Or, très peu d'entre eux sont sensibilisés aux problèmes qui se développent en profondeur.

Au bout du compte, comme cela a été dit tout à l'heure, la perte d'expertise régionale est problématique. Les équipes de recherche et les ressources provinciales et fédérales doivent être maintenues. C'est un problème particulièrement préoccupant et qui demanderait plus de ressources.

[Traduction]

Emma Harrison: Je vais partager mon temps de parole avec ma collègue, Mme Dandurand.

[Français]

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Merci beaucoup.

J'aimerais poser une autre question à la représentante d'Équiterre.

Dans vos remarques, vous avez proposé d'ajouter des analyses de sol dans les programmes de gestion du risque.

Comment pouvons-nous faire ça?

Si des analyses de sol étaient intégrées aux programmes de gestion du risque, à quoi cela ressemblerait-il?

Jean Caron: Habituellement, on fait faire des analyses de base du potentiel hydrogène et de la quantité de certains éléments nutritifs afin de formuler des recommandations agronomiques. Ça, c'est la norme. Ce qu'on ne fait pas faire, c'est le diagnostic en profondeur de ce qui se passe quant à la capacité de drainage du sol et à l'aération en surface.

Le gouvernement canadien a fait beaucoup d'efforts pour réduire la dénitrification et lutter contre les gaz à effet de serre. Par contre, quand les sols se tassent, ils perdent leur capacité à respirer, l'engrais azoté s'en va dans l'air et il est éliminé sous forme de protoxyde d'azote, ou N₂O. Des analyses qui mesurent l'aération en surface et la capacité de drainage en profondeur seraient alors clairement indiquées pour que nous puissions examiner la dégradation du sol avec plus de précision.

Madame Cohen Boulakia, voulez-vous compléter ma réponse?

Adeline Cohen Boulakia: La façon dont nous pourrions intégrer ça dans le programme de gestion des...

[Traduction]

Le président: Je dois vous interrompre. Je suis désolé.

Nous allons donner la parole à Mme Gill pour deux minutes et demie.

[Français]

Marilène Gill: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Caron, le Comité a reçu l'un de vos anciens étudiants, M. Vincent Poirier. Il est professeur à l'Université du Québec en

Abitibi-Témiscamingue, ou UQAT. Il a dit que, selon vous, on était à 30 cm de la famine.

J'aimerais à nouveau aborder la question des sols.

M. Poirier et vous avez dit que les recherches sur le terrain sont importantes, parce qu'on ne peut pas toujours se servir d'une serre pour reproduire les conditions du sol.

Nous savons qu'il y a eu des compressions budgétaires et des fermetures.

Qu'est-ce qui serait nécessaire pour la recherche, si nous voulons un tissu important en recherche?

J'ai parlé des régions tout à l'heure. On a dit que la recherche doit couvrir tout le territoire canadien. Vous avez dit tantôt qu'il faudrait ajouter des ressources.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur le sujet?

Jean Caron: Les agriculteurs sont pris dans des situations de marché qui les rendent, en quelque sorte, prisonniers des cultures qu'ils peuvent vendre et exporter, comme le soya et le maïs-grain quand ces derniers ne sont pas consommés localement. Il faut offrir des solutions de rechange qui auront des effets sur la santé des sols. Or, personne ne veut élaborer ces solutions à cause du risque qu'elles représentent et de la peur de l'inconnu.

En ce moment, tout un consensus s'est établi au Québec — il gagne aussi nos collègues des autres provinces — quant à la nécessité d'avoir des parcelles de référence sur lesquelles d'autres solutions seraient testées, par exemple en faisant des rotations avec de nouvelles espèces. Pour faire ça, il faut des parcelles. Il faut aussi des équipes de recherche dans les diverses régions du Canada. Les récentes fermetures vont exactement dans le sens contraire de l'effort collectif et de la solution dont on a besoin pour les prochaines générations.

Alors au Québec, en ce moment, on structure tout le réseau de ce qu'on appelle les « parcelles phares » pour offrir des solutions de rechange aux producteurs et les tester, comme des rotations longues avec des espèces fourragères pour ramener l'état de santé des sols compactés, qui a maintenant trop empiré. Je pense aussi à des rotations à l'aide de systèmes agroforestiers qui vont rendre des services écosystémiques bénéfiques à la société.

Je ne vous cacherai donc pas que les fermetures récentes ont eu de profondes répercussions sur notre planification, de sorte que ces décisions réduiront notre capacité d'offrir des solutions à la prochaine génération.

• (1150)

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous allons maintenant donner la parole aux conservateurs pour cinq minutes.

Allez-y, monsieur Bexte.

David Bexte: Merci encore, monsieur le président.

Pour ce deuxième tour, je vais revenir sur le sujet dont nous parlions quand nous avons été interrompus. Je vais rapidement rappeler de quoi nous étions en train de discuter.

Nous étudions actuellement la possibilité de conclure un accord commercial avec le Mercosur en Amérique du Sud. La santé animale et la propagation des maladies constituent un aspect majeur de la gestion des risques de l'entreprise et justifient bon nombre des programmes dont nous avons parlé, comme le mécanisme de recours pour les produits vétérinaires. Du point de vue de la sécurité alimentaire, à quel point est-il important que nous mettions en place des systèmes efficaces et que nous examinions très attentivement ce que nous pourrions faire avec le Mercosur?

Catherine Filejski: C'est extrêmement important. Des pays comme le Brésil, qui sont de grands producteurs dans le secteur de l'élevage et qui cherchent à élargir leurs marchés d'exportation, participent également aux travaux de groupes comme le comité du Codex Alimentarius, qui examine toutes sortes de questions, allant des limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires dans tous les types de tissus animaux...

Plus nous aurons d'occasions de collaborer avec les organes de réglementation des pays avec lesquels nous souhaitons établir un partenariat dans ce domaine, et plus nous travaillerons réellement ensemble pour harmoniser les normes et veiller à ce que celles qu'ils appliquent correspondent aux nôtres, et à ce que nous soyons cohérents... C'est assurément très important du point de vue de la sécurité alimentaire.

David Bexte: A-t-on effectué suffisamment de travail, voire un minimum de travail, dans ce domaine à ce jour avec les pays du Mercosur?

Catherine Filejski: Nous commençons. Je ne pense pas que nous ayons encore déployé tous les efforts nécessaires.

David Bexte: Merci.

Je vais changer un peu de sujet.

Monsieur Caron, je suis très intéressé par ce dont vous avez parlé: la santé des sols en profondeur. J'ai commencé à cultiver du maïs il y a environ quatre ans sur mon exploitation agricole irriguée, dans le Sud de l'Alberta. Je constate certains effets et je m'efforce de les atténuer.

Pourriez-vous nous dire pourquoi il est si important de conserver à long terme des parcelles de terrain dans l'inventaire de recherche du pays... à l'instar des centres de recherche qui sont aujourd'hui menacés? Vous avez dit qu'il fallait 10 ans pour causer des dégâts et 10 ans pour les atténuer; nous devons donc étudier des parcelles spécifiques pendant 20 ans pour bien comprendre les choses. Pourriez-vous nous donner votre avis sur la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement et nous indiquer quelles pourraient être les solutions de rechange, le cas échéant?

[Français]

Jean Caron: Oui, tout à fait.

Je vous remercie de la question, monsieur Bexte.

Je travaille beaucoup avec les producteurs agricoles, et j'ai fait des suivis de la santé des sols un peu partout en Amérique du Nord, dans plusieurs États américains et dans plusieurs provinces canadiennes. Le constat que nous avons au Québec, c'est un peu ce qu'on voit partout.

Le problème que nous avons quand on veut traiter de solutions avec nos producteurs agricoles, c'est que, même comme chercheurs, même dans des programmes de partenariat, nous ne pouvons pas maintenir des essais à des durées suffisamment longues. On com-

prend que le producteur agricole ne va pas attendre 10 ans ou 20 ans avant d'avoir des résultats. C'est pour cette raison que nous devons avoir des lieux où on nous garantit que, pendant 10 à 20 ans, nous pourrions prendre des mesures répétées et observer les changements. Ça, c'est très important.

C'est un peu comme une banque de santé publique. Quand ces structures disparaissent, c'est tout l'héritage passé qu'on perd. C'est donc très important d'avoir des structures permanentes qui nous permettent d'établir un point de référence, parce que les agriculteurs ne sont pas disposés à le faire. Même si nous voulons le faire, ils ne veulent pas conclure des contrats de location de 10 ou 20 ans pour faire nos essais. On ne peut pas y arriver, comme chercheurs, en travaillant selon ces scénarios.

L'argument qu'ils invoquent, c'est la possibilité que la ferme soit vendue ou qu'elle soit transférée. Il faut maintenir, à ce moment-là, des lieux où existent des parcelles dont on garantit la permanence pendant 10 ou 20 ans.

• (1155)

[Traduction]

David Bexte: Merci.

Vous dites qu'il faudrait peut-être 10 ou 20 ans pour repartir à zéro ailleurs, compte tenu de ce que nous risquons de perdre avec des endroits comme Indian Head.

[Français]

Jean Caron: Oui. Exactement.

[Traduction]

David Bexte: Exactement. Encore une fois, nous devons absolument protéger ces stations.

Merci beaucoup.

Avez-vous autre chose à ajouter, docteur Filejski?

Catherine Filejski: Il est extrêmement important de pouvoir continuer de soulever ces questions. Nous sommes vraiment reconnaissants de pouvoir être ici.

Je répète sans cesse que nous commençons à nous attaquer à certains de ces problèmes, mais que nous devons examiner la situation dans son ensemble pour comprendre ce qui limite la capacité des entreprises d'investir au Canada, tant pour y amener leurs produits que pour les y maintenir.

David Bexte: Si vous souhaitez communiquer d'autres renseignements au Comité, n'hésitez pas à le faire.

Catherine Filejski: Quelque chose que...

Le président: Je dois vous interrompre là. Nous avons dépassé le temps imparti.

À l'attention des témoins, les députés disposent d'un temps de parole précis. Je dois m'y tenir. Je n'aime pas vous interrompre.

Nous allons maintenant donner la parole aux libéraux, pour les cinq dernières minutes.

Madame Mingarelli, vous avez la parole.

Giovanna Mingarelli (Prescott—Russell—Cumberland, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins d'être présents aujourd'hui.

Je vais commencer par poser des questions à la Dre Filejski.

Comme vous le savez, la situation zoonositaire a une incidence directe sur l'accès aux marchés d'exportation. Comment les programmes de gestion du risque de l'entreprise devraient-ils tenir compte des risques commerciaux liés aux épidémies?

Catherine Filejski: Il devient très difficile d'agir à la toute fin du processus. C'est pourquoi nous envisageons de promouvoir un volet complémentaire de la gestion du risque de l'entreprise axé sur la gestion en amont, la détection précoce et l'intervention précoce. C'est là la clé.

Je vais revenir à mon exemple de la maladie des têtes noires chez les dindes. Si vous parvenez à détecter l'épidémie et à intervenir efficacement dès le début, vous pouvez éviter que la maladie ne se propage davantage. Il est extrêmement difficile de prédire les épidémies et la propagation des maladies. C'est ce qui rend la situation si instable et imprévisible, tant pour les vétérinaires que pour les éleveurs.

Giovanna Mingarelli: Existe-t-il des modèles de collaboration fructueux entre les gouvernements et le secteur de la santé animale que nous pourrions élargir?

Catherine Filejski: Les travaux actuels liés au recours sont probablement le meilleur exemple à l'heure actuelle. À chaque réunion internationale à laquelle je participe, on me pose des questions sur le recours. Les États-Unis nous posent des questions sur notre expérience en la matière. D'autres pays commencent à s'y intéresser.

La mise en œuvre de programmes efficaces repose essentiellement sur un dialogue entre les personnes qui utiliseront le modèle — qu'il s'agisse du recours ou d'un autre — et les gouvernements qui s'efforcent de concevoir un programme susceptible d'avoir une incidence réelle. Le travail accompli au cours de l'année écoulée, plus particulièrement, s'est avéré remarquablement fructueux, dans la mesure où il a permis de créer un outil que les entreprises pourront utiliser.

Giovanna Mingarelli: Parfait. Merci.

[Français]

Mes prochaines questions s'adressent à vous, madame Cohen Boulakia, d'Équiterre.

Les programmes de gestion des risques de l'entreprise sont-ils équitables pour les petites fermes, les jeunes agriculteurs et les fermes diversifiées?

Adeline Cohen Boulakia: Je n'ai pas les données exactes, mais je sais qu'il y a beaucoup de discussions sur ce sujet. Effectivement, ce sont plutôt les grandes fermes qui ont tendance à bénéficier des programmes, notamment parce que toutes les rémunérations et les compensations sont données en fonction du nombre d'hectares. Plus la ferme est grande, plus la compensation est grande.

Donc, il y a beaucoup de petites entreprises qui se sentent un peu lésées par rapport aux programmes de gestion des risques de l'entreprise.

Giovanna Mingarelli: Comment s'assurer que la transition écologique ne creusera pas les inégalités dans le secteur agricole?

Adeline Cohen Boulakia: C'est une bonne question.

M. Caron pourrait m'aider à répondre à cette question, car je n'ai pas de réponse simple.

Jean Caron: Votre question me laisse bouche bée. Voulez-vous la préciser?

Dans quel sens parlez-vous d'inégalité? Voulez-vous dire que le fait d'avoir des programmes désavantagerait les petits producteurs par rapport aux gros producteurs? Je veux juste bien saisir la question.

• (1200)

Giovanna Mingarelli: Les critères que vous proposez pour les sols, par exemple, fonctionnent-ils partout au Canada ou juste au Québec?

Jean Caron: Les sols sont des réalités régionales au Québec, en Ontario, et ainsi de suite. On peut faire une grande distinction entre l'Est et l'Ouest. Il y a de grands principes, mais les réalités climatiques sont très différentes. Si nous ne voulons pas avoir des programmes très peu efficaces, ça demande une souplesse par rapport à l'adaptation des programmes. Ils sont trop rigides, alors des accommodements régionaux sont nécessaires pour tenir compte des réalités locales.

Giovanna Mingarelli: C'est parfait. Merci.

[Traduction]

Je vais poser ma dernière question à Mme Honsberger.

CANZA met l'accent sur la généralisation des pratiques adaptées au climat. Comment les programmes de gestion du risque de l'entreprise pourraient-ils mieux récompenser les agriculteurs qui adoptent des pratiques permettant de réduire les émissions et d'accroître la résilience?

Ashley Honsberger: Je vous remercie de la question.

Très brièvement, une grande partie de notre travail repose sur la gestion et la collecte de données, ainsi que sur la quantification des investissements proactifs réalisés par les agriculteurs dans leurs exploitations. L'évolution des pratiques, notamment grâce à l'agriculture résiliente et régénératrice, nous permettra d'atténuer les risques et la volatilité. Sans une plateforme de données centralisée, compatible avec tous les outils que nous utilisons — qu'il s'agisse d'assurances, de services bancaires et d'instruments financiers —, nous passerons à côté d'occasions importantes.

C'est donc ce que j'encouragerais. Il faut examiner les programmes de gestion du risque des entreprises en fonction de l'écosystème de soutien dont les agriculteurs ont besoin.

Le président: Merci beaucoup.

J'aimerais remercier tous les témoins d'avoir été des nôtres aujourd'hui. Nous vous en sommes reconnaissants.

Cela met fin à cette partie de notre réunion, ainsi qu'à notre étude sur les programmes de gestion du risque des entreprises du secteur agricole canadien. Je tiens à remercier tous les témoins qui, au fil de nombreuses réunions, ont contribué à faire avancer notre étude jusqu'à ce stade. Nous leur en savons gré.

Nous allons maintenant suspendre la séance pendant quelques minutes. Nous ferons peut-être une pause de deux minutes, avant d'enchaîner directement avec la prochaine réunion. Les 15 dernières minutes seront consacrées, entre autres, aux instructions pour la rédaction d'un projet de rapport.

Merci beaucoup.

• (1200) _____ (Pause) _____

• (1205)

Le président: D'accord, mesdames et messieurs, je vais commencer.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 18 septembre 2025, nous entreprenons notre étude sur la sécurité alimentaire face à l'instabilité mondiale.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos invités d'aujourd'hui. Du Bureau de la concurrence du Canada, nous accueillons Mme Pratt, commissaire de la concurrence par intérim, M. Hollingworth et M. Durocher.

Vous avez cinq minutes pour faire votre exposé, après quoi nous passerons aux questions. Bienvenue, et merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

[Français]

Jeanne Pratt (commissaire de la concurrence par intérim, Bureau de la concurrence Canada): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui.

[Traduction]

Je m'appelle Jeanne Pratt, et je suis commissaire de la concurrence par intérim. Comme vous venez de l'entendre, je suis accompagnée de mes collègues Anthony Durocher, sous-commissaire principal par intérim responsable de la Direction générale des fusions et des pratiques monopolistiques, et Mike Hollingworth, sous-commissaire par intérim de la Direction générale de la promotion de la concurrence.

Le Bureau de la concurrence est un organisme indépendant d'application de la loi qui est chargé de protéger et de promouvoir la concurrence au Canada. Nous avons le mandat de faire respecter la Loi sur la concurrence, une loi d'application générale qui vise tous les secteurs de l'économie. Notre travail consiste notamment à enquêter sur les abus de position dominante sur le marché, à examiner les fusions susceptibles de réduire la concurrence, à lutter contre les accords de fixation des prix et autres formes de collusion, ainsi qu'à combattre les pratiques commerciales trompeuses. Nous plaçons également pour des politiques et des règlements gouvernementaux qui favorisent des marchés concurrentiels.

Votre étude aborde des questions qui tiennent profondément à cœur aux Canadiens. Elle arrive à un moment crucial où les ménages canadiens ressentent la pression de la hausse des prix des denrées alimentaires dans tout le pays.

[Français]

La concurrence est un facteur important pour la sécurité alimentaire et l'abordabilité. Une concurrence accrue se traduit par des prix plus bas, un choix plus vaste et de meilleures possibilités pour les Canadiennes et les Canadiens. Elle favorise la productivité, encourage l'investissement et contribue à atténuer la pression exercée sur le coût de la vie. Nous reconnaissons également que la concurrence n'est qu'un facteur parmi d'autres qui influent sur l'abordabilité des denrées alimentaires.

Dans le cadre de notre travail, nous avons accordé la priorité aux défis liés à l'abordabilité, particulièrement en ce qui concerne l'ali-

mentation. En 2023, nous avons publié les conclusions de notre étude de marché sur le secteur de l'épicerie de détail. Cette étude s'est concentrée sur les obstacles qui limitent la concurrence, réduisent les choix et font grimper les prix pour les gens au Canada.

[Traduction]

Notre étude de marché a révélé que le secteur de l'épicerie au Canada est concentré, la plupart des Canadiens faisant leurs achats dans des magasins appartenant à cinq grands acteurs de la distribution alimentaire: Loblaws, Sobeys, Metro, Costco et Walmart. Elle a également mis en évidence des obstacles à la concurrence, tels que les contrôles de propriété qui empêchent l'ouverture de nouveaux magasins, ainsi que les domaines d'innovation dans le secteur, comme les épiceries en ligne et les services de livraison.

Ces conclusions restent d'actualité. Nous continuons à collaborer avec les gouvernements partout au Canada pour encourager la mise en œuvre des recommandations formulées dans notre rapport. Par exemple, le Manitoba a récemment adopté une loi visant à interdire les contrôles de propriété dans le secteur de l'épicerie.

Passons maintenant à notre travail d'application de la loi: le secteur de l'épicerie et la chaîne d'approvisionnement alimentaire, au sens large, constituent une priorité majeure pour nous. Par exemple, nous enquêtons sur l'utilisation de contrôles de propriété par les sociétés propriétaires de Loblaws et de Sobeys. Je suis heureuse de signaler que, depuis le début de notre enquête, Loblaw a pris des mesures pour mettre fin à son recours aux contrôles de propriété, et nous surveillons le respect de cet engagement. Notre enquête sur l'utilisation des contrôles de propriété dans le secteur canadien de l'épicerie se poursuit. Pour aider les entreprises à se conformer à la loi, nous avons également publié en 2025 des lignes directrices sur les contrôles de propriété, établissant des limites claires quant à l'utilisation d'ententes entre propriétaires et détaillants alimentaires susceptibles de restreindre l'accès au marché à d'autres détaillants vendant des produits alimentaires.

Dans le cadre de notre travail sur les fusions, nous avons également conclu récemment une entente exécutoire avec Parrish & Heimbecker afin de remédier aux préoccupations soulevées par son projet d'acquisition de GrainsConnect Canada. Parrish & Heimbecker a accepté de vendre les activités de silos à grains de GrainsConnect dans la région de Reford, en Saskatchewan, pour donner suite à nos préoccupations. Cela contribuera à garantir que les agriculteurs de la région continuent de bénéficier de la concurrence lors de la vente de blé et d'autres céréales.

• (1210)

[Français]

Nous savons que notre travail est loin d'être terminé. À l'avenir, nous continuerons à accorder la priorité aux problèmes potentiels en matière de concurrence tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

[Traduction]

Avant de répondre à vos questions, je tiens à préciser que la Loi sur la concurrence nous oblige à mener nos enquêtes en privé et à protéger la confidentialité des renseignements que nous obtenons. Cette obligation pourrait limiter ce que nous pouvons divulguer sur certains dossiers ou enquêtes, y compris leur existence même.

[Français]

Je vous remercie encore de nous avoir donné l'occasion de comparaître devant vous.

Nous attendons vos questions avec impatience.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons commencer par les conservateurs, pour une intervention de six minutes. La parole est à Mme Wagantall.

Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président, et merci aux témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Je viens de la Saskatchewan. Là-bas, nous vivons pour cultiver et nous cultivons pour vivre. Nous accordons une importance primordiale à notre environnement. Cela s'inscrit vraiment dans notre réflexion sur la lutte contre l'insécurité alimentaire. Cependant, je crains fort que l'accent mis sur l'environnement nuise à notre capacité à poursuivre ce que nous faisons déjà très bien, d'autant plus que nos efforts actuels ne sont pas reconnus. Je comprends tout à fait les difficultés en matière de concurrence que l'on observe partout au pays. Tout comme le premier ministre, je n'ai pas souvent l'occasion d'aller faire l'épicerie. Un jour, je m'en suis chargée, et mon mari m'a appelée pour me demander où j'étais. Je lui ai répondu que j'étais encore devant les laitues romaines. C'est effrayant de voir où nous en sommes rendus.

Je comprends le travail que vous accomplissez pour régler les problèmes de concurrence que posent les grandes chaînes au Canada. Or, cela ne suffira pas, à lui seul, à améliorer la situation des Canadiens ordinaires qui doivent faire leur épicerie. Avez-vous examiné le rôle des coopératives de l'Ouest canadien comme solution de rechange? Les personnes de la région qui fréquentent ces coopératives y détiennent aussi des parts et disposent d'un véritable pouvoir d'action, tant sur leur situation personnelle que sur le prix des aliments dans leur province.

Jeanne Pratt: Nous ne nous sommes pas penchés précisément sur cette question. Notre travail consiste vraiment à promouvoir des marchés concurrentiels. À ce titre, nous examinons si certains règlements ou obstacles publics à la concurrence empêcheraient les coopératives ou d'autres petites et moyennes entreprises — ou même d'autres personnes — d'entrer sur le marché et de stimuler la concurrence. Nous sommes convaincus qu'une concurrence accrue mène à des prix plus bas, à de meilleurs choix, à des produits de meilleure qualité et à des gains d'efficacité dans l'ensemble de l'économie. Dans certaines régions du pays, les coopératives elles-mêmes peuvent insuffler ce dynamisme concurrentiel. Nous les prenons en compte dans le cadre de notre travail d'application de la loi. Il y a eu des transactions les mettant en cause. Nous les considérons comme des concurrents dynamiques dans ces transactions, et nous cherchons à protéger la concurrence qu'elles apportent.

Cathay Wagantall: Je comprends cela. Je suis propriétaire d'une petite entreprise, et l'un des défis tient à la disparition d'une dynamique unique qui existait autrefois: celle des épiceries totalement indépendantes. Existe-t-il encore, au Canada, des commerces alimentaires réellement indépendants?

Jeanne Pratt: Dans notre étude de 2023 sur le secteur de l'épicerie de détail, nous nous sommes concentrés notamment sur les moyens d'encourager l'entrée et l'expansion d'un plus grand nombre d'épiciers indépendants, tout en favorisant l'arrivée de nouveaux ac-

teurs internationaux. Ce dynamisme concurrentiel, susceptible de mettre au défi les entreprises en place, revêt une importance non seulement pour les petites et moyennes entreprises qui essaient d'entrer sur le marché et de prendre de l'expansion, mais aussi pour les consommateurs qui en tirent des avantages concrets au moment de faire leur épicerie. Les commerces indépendants occupent donc une place centrale dans nos recommandations visant à éliminer certains obstacles, comme les contrôles de propriété à l'échelle locale qui pourraient les empêcher d'offrir, à tout le moins, un assortiment limité de produits alimentaires, voire une gamme complète.

• (1215)

Cathay Wagantall: Les marchés fermiers en sont un bon exemple.

Jeanne Pratt: Oui.

Cathay Wagantall: À l'heure actuelle, il leur est très difficile d'offrir certains produits alimentaires — comme les œufs — qui étaient pourtant vendus depuis des générations dans les petites épiceries et les marchés de quartier au pays. Intervenez-vous d'une quelconque façon pour les protéger?

Jeanne Pratt: Je crois que nous chercherions à prendre connaissance des obstacles auxquels ils font face pour la vente d'œufs dans ces marchés fermiers. Qu'est-ce qui les en empêche? Y a-t-il des règlements... ou des règles en matière de salubrité ou d'approvisionnement alimentaire? Nous voulons vraiment comprendre où se situent les points de friction qui empêchent les petits producteurs de livrer une concurrence, que ce soit dans les marchés fermiers, les épiceries ou même le secteur de la transformation alimentaire. C'est le type d'enjeux dont nous aimerions entendre parler. Notre travail consiste à préconiser la réduction de ces obstacles ou à faire respecter la loi lorsque nous constatons que les entreprises ayant un pouvoir de marché adoptent des pratiques qui bloquent les petits producteurs dans leurs démarches.

Cathay Wagantall: Ce ne serait pas direct, mais cela se produirait probablement par d'autres moyens.

Je vais m'attarder un peu plus sur ma province. En réalité, ce que nous produisons compte parmi les meilleurs produits au monde, et nous faisons preuve d'une grande créativité. Je ne mets pas en question ce qui se fait dans l'Est — et je ne peux même pas dire « dans l'Est », puisque mon gendre, qui vient de là, me rappelle que l'Ontario n'en fait pas partie.

Au fond, nous mettons beaucoup l'accent sur l'environnement, la qualité des sols, la collaboration avec les organismes responsables de l'eau, entre autres, et la possibilité d'adopter l'agriculture régénératrice. Selon moi, il faudrait en faire davantage au Canada pour reconnaître la qualité exceptionnelle de nos aliments et pour soutenir la compétitivité des agriculteurs, car le contexte économique actuel rend la situation de plus en plus difficile.

Jeanne Pratt: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer aux libéraux. Madame Dandurand, vous avez six minutes.

Cathay Wagantall: Je vous en prie.

[Français]

Marianne Dandurand: Merci, monsieur le président.

Madame Pratt, je vous remercie beaucoup d'être des nôtres aujourd'hui.

J'aimerais vous poser plusieurs questions au cours des deux prochaines heures. Je vais donc essayer de faire ça assez rapidement.

À votre avis, les producteurs agricoles, notamment les producteurs maraîchers, ont-ils un pouvoir de négociation suffisant par rapport aux grands acheteurs au Canada?

Jeanne Pratt: Je vous remercie beaucoup de votre question.

Je vais répondre en anglais si ça ne vous dérange pas, à cause du vocabulaire économique en anglais.

[Traduction]

Notre mandat d'application de la loi ne consiste pas vraiment à remédier aux inégalités du pouvoir de négociation. Nous cherchons plutôt à savoir si les gros joueurs abusent de leur position. Adoptent-ils des pratiques qui empêchent leurs clients ou leurs fournisseurs de soutenir la concurrence? Nous estimons que c'est le jeu de la concurrence qui permet d'obtenir des prix plus bas. Notre rôle n'est donc pas de protéger les concurrents au sein du système, mais de préserver le processus qui produit ces résultats.

Lorsqu'il existe une inégalité dans le pouvoir de négociation, nous devons examiner les facteurs qui y contribuent. Y a-t-il des obstacles réglementaires qui rendent les choses plus difficiles ou qui affaiblissent la capacité des parties à se faire concurrence? C'est là que nous intervenons en plaidant pour la réduction des contraintes publiques qui nuisent à la concurrence. Même si nous ne nous mêlons pas directement de ces négociations ni des déséquilibres de pouvoir qu'elles peuvent comporter, nous sommes là pour protéger le processus afin de nous assurer que rien ne limite la capacité des entreprises à soutenir la concurrence sur le marché.

[Français]

Marianne Dandurand: Dans ce cas, pensez-vous qu'il y a des freins à des négociations qui seraient loyales entre les producteurs et les grands de ce monde qui achètent leurs produits, notamment dans le secteur maraîcher?

Jeanne Pratt: Dans le cadre de notre travail de diffusion, nous pourrions voir les transactions qui peuvent faire augmenter la puissance du marché des plus grands, qui vont la soutenir.

• (1220)

[Traduction]

Notre travail d'examen des fusions est la première ligne de défense pour prévenir l'accroissement de cette emprise sur le marché. À cet égard, nous analysons notamment l'incidence que pourrait avoir une transaction sur le degré de concentration du marché. Cela risque-t-il de nuire aux fournisseurs ou aux clients?

Je le répète, notre priorité est de protéger le processus concurrentiel afin que les fournisseurs comme les acheteurs bénéficient de la concurrence, quel que soit leur rôle dans les négociations.

[Français]

Marianne Dandurand: D'accord.

Dans ce sens, pensez-vous que le Bureau de la concurrence Canada a les outils et les ressources nécessaires pour surveiller efficacement les défis dans le secteur agroalimentaire?

Les concurrents ne se trouvent pas nécessairement chez les grandes bannières. Il peut y en avoir aussi à l'intérieur de la chaîne.

Avez-vous les outils pour intervenir maintenant?

Jeanne Pratt: La Loi sur la concurrence a été modernisée pendant les années 2022, 2023 et 2024. Nous sommes en train de nous occuper en priorité de toutes les inquiétudes potentielles par rapport à toute la chaîne d'approvisionnement. Nous avons donc des outils.

[Traduction]

Nous avons un nombre record d'affaires devant le Tribunal de la concurrence et d'autres instances compétentes. Nous mettons à profit ces outils. Des ressources supplémentaires nous permettraient-elles d'intenter davantage de poursuites? Oui, absolument.

Nous tirons parti des importantes modernisations législatives adoptées ces dernières années dans cette auguste enceinte. Nous sommes résolus à utiliser tous les outils à notre disposition pour nous attaquer aux problèmes en matière de concurrence qui influent sur l'abordabilité pour les Canadiens, et ce, tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

En ce qui concerne notre travail de promotion de la concurrence, nous continuerons de chercher à comprendre les obstacles... Nous avons mené notre étude de marché sur le secteur de l'épicerie de détail pour examiner les obstacles à la concurrence, mais cela survient à l'étape finale. Avant qu'un produit se retrouve sur les tablettes, il parcourt une très longue chaîne d'approvisionnement. Cela restera au cœur de notre travail. Nous voulons examiner les problèmes de concurrence à chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement afin de comprendre s'il existe des obstacles à l'entrée ou de formuler, au besoin, des recommandations à tous les ordres de gouvernements pour améliorer le fonctionnement de la concurrence.

[Français]

Marianne Dandurand: Il me reste peu de temps de parole, alors j'aimerais vous demander de répondre par écrit à ma prochaine question.

Notre pouvoir sur le plan monétaire n'est pas tout à fait là, mais le Comité pourrait-il recommander des changements législatifs qui permettraient au Bureau de la concurrence du Canada d'intervenir plus efficacement dans la chaîne pour contrer les comportements anticoncurrentiels?

Jeanne Pratt: Nous allons faire le suivi.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Je vois qu'une nouvelle députée s'est jointe à nous. Nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

Madame Gill, vous avez six minutes.

[Français]

Marilène Gill: Merci beaucoup, monsieur le président.

Comme vous le voyez, on applique la concurrence.

Madame Pratt, monsieur Durocher et monsieur Hollingworth, merci d'être parmi nous aujourd'hui.

Nous recevons des témoins dans le cadre de notre étude, et de nouveaux sujets apparaissent dans l'actualité en parallèle.

Au cours des dernières semaines, nous avons entendu parler de la question liée à la tarification dynamique. Que pensez-vous de cette pratique? Est-elle discutable?

De quelle façon le consommateur peut-il faire face à un certain défi afin d'être en mesure de connaître le prix exact qu'il devrait payer?

Jeanne Pratt: Je pourrais vous dire ce qui suit.

[Traduction]

La tarification algorithmique retient particulièrement notre attention en ce moment, car elle a une incidence sur les prix dans toutes les industries. Nous avons publié une étude menée en collaboration avec des intervenants afin de mieux comprendre certains des problèmes de concurrence associés à ce phénomène et à la tarification fondée sur la surveillance. Je vous invite à consulter notre rapport qui montre que, selon nous, il est difficile de conclure que cette pratique est entièrement négative ou entièrement positive. La tarification algorithmique peut améliorer l'efficacité des prix et donner lieu à de meilleures offres. Une personne qui reçoit un café gratuit le jour de son anniversaire peut y voir un avantage.

Cela dit, nous observons certains risques du point de vue de la concurrence. Par exemple, dans certaines circonstances, cela peut mener à des résultats collusoires si nous avons un marché concentré où tout le monde utilise les mêmes modèles de tarification algorithmique. C'est là une source de préoccupation. Par ailleurs, dans le cadre de notre travail sur les pratiques commerciales trompeuses, nous insistons sur l'importance de la transparence des prix pour les consommateurs afin qu'ils puissent faire des choix éclairés et exercer leur pouvoir d'achat de la meilleure façon possible.

La tarification algorithmique n'est qu'une pratique parmi d'autres sur le marché en ligne, aux côtés de procédés comme les pièges à utilisateurs, les faux indices d'urgence, les prix partiels et bien d'autres encore. Nous nous employons à cerner les problèmes éventuels d'application de la loi, mais nous cherchons également des moyens de conseiller le gouvernement sur les choix stratégiques et la réglementation favorable à la concurrence, à mesure que la tarification algorithmique se généralise.

• (1225)

[Français]

Marilène Gill: En fait, je me mettais dans la peau du consommateur en vous disant ce qui est bon et ce qui est mauvais. Cependant, il est vrai que ça touche plusieurs secteurs de l'économie. Bref, on le voit dans tout ce qui touche au logement — ça arrive, bien entendu — et au voyage.

Je vais revenir à l'agriculture.

Vous avez donc fait un rapport. Je vais en prendre connaissance, bien entendu.

Nous parlons d'information. Pensez-vous que l'état actuel de la recherche permet une lecture de la situation que je ne qualifierais peut-être pas d'exhaustive, mais qui serait à tout le moins assez importante pour que nous, les législateurs, soyons en mesure de brosser un portrait global et de nous positionner par rapport à cela?

Vous avez aussi parlé de modification ou de la façon dont nous pouvons nous ajuster pour nous assurer de respecter la loi. Le respect dépend tout de même d'une certaine volonté.

Pensez-vous que nous avons suffisamment d'information pour être en mesure d'apporter des propositions ou, à tout le moins, des pistes de recherche et de réflexion au cours des prochaines années?

Mike Hollingworth (sous-commissaire par intérim, Direction générale de la promotion de la concurrence, Bureau de la concurrence Canada): Merci beaucoup de la question.

[Traduction]

Notre étude de 2023 sur le secteur de l'épicerie de détail a offert un bon aperçu de ce marché et du degré d'intensité de la concurrence, en particulier sur les tablettes des magasins. Toutefois, il reste du travail à faire, comme l'a expliqué Mme Pratt, pour analyser l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Cet aspect n'a pas encore fait l'objet d'un examen approfondi sous l'angle de la concurrence. Bien qu'il existe quelques études universitaires au Canada, elles demeurent limitées.

Dans l'ensemble, nos travaux ont mis l'accent sur des marchés ou des secteurs précis, mais nous sommes conscients que ceux-ci sont fortement interreliés, en particulier dans le domaine agricole. C'est pourquoi nous entendons intensifier nos efforts pour examiner plus en profondeur les obstacles à la concurrence, les contraintes réglementaires ou le degré d'intensité de la concurrence à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, dans la mesure du possible, afin d'en dégager une vision d'ensemble plus cohérente.

Merci.

[Français]

Marilène Gill: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Il vous reste 40 secondes.

[Français]

Marilène Gill: Je vais m'arrêter ici, mais je reprendrais 10 secondes lors de mon deuxième tour de questions, si vous me le permettez. Ce serait extraordinaire.

[Traduction]

Le président: Vous pourrez récupérer ce temps de parole pendant la prochaine série de questions. Vous pourrez utiliser ces 10 secondes pendant la prochaine série de questions. Cela ne pose pas de problèmes.

Nous allons maintenant donner la parole aux conservateurs pendant cinq minutes.

Monsieur Bexte, la parole est à vous.

David Bexte: Merci, monsieur le président.

Je vous suis tous reconnaissant de votre participation à la séance d'aujourd'hui.

Mesdames et messieurs les témoins, soyez les bienvenus.

Cette étude est très intéressante. Elle montre, comme cela a été fait au cours de l'heure précédente, que les interrelations sont très marquées, qu'il s'agisse de la gestion du risque des entreprises ou du commerce mondial.

Vous avez évoqué les différents maillons de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Pour l'instant, vous examinez surtout le commerce de détail, mais j'aimerais me pencher sur le niveau qui se situe juste en dessous.

Le secteur canadien de la transformation de la viande est assez concentré et dominé par un petit nombre de grandes installations. Le Bureau de la concurrence a-t-il déjà étudié cet enjeu en particulier, ou s'agit-il d'un projet à venir?

• (1230)

Jeanne Pratt: Comme l'a indiqué M. Hollingworth, nous commençons à nous pencher sur la compétitivité à tous les niveaux de la chaîne alimentaire. Cela va des engrais et des intrants jusqu'à la vente au détail, en passant par le transport, la distribution et la vente en gros.

Franchement, nous sommes conscients que cet enjeu ne concerne pas uniquement le secteur alimentaire. Les niveaux de concentration présents dans tous les secteurs d'activité du Canada... les entreprises sont devenues plus concentrées. Nous avons observé une diminution des arrivées sur le marché. Nous avons constaté un manque de dynamisme au cours des 20 dernières années. Les mesures qui, selon nous, pourraient contribuer à remédier à cette situation sont les modifications législatives adoptées entre 2022 et 2024, notamment en ce qui concerne les lois sur les fusions. Des changements importants ont été apportés en décembre 2023 et en juin 2024, ce qui signifie que nous pouvons désormais réellement prendre en compte la concentration du marché.

David Bexte: Très bien. Cela m'amène à aborder une autre question.

Les entreprises de transformation de viande soumises à des inspections fédérales sont très concentrées, mais il existe également des entreprises provinciales, ou régionales, qui sont soumises à des inspections provinciales. Toute cette dynamique crée une situation très intéressante.

Cette différence crée-t-elle un obstacle au commerce interprovincial? Dans l'affirmative, dans quelle mesure, et quelles solutions peut-on envisager pour surmonter cet obstacle?

Jeanne Pratt: Je crois que c'est probablement le cas. Par exemple, dans le secteur de la transformation alimentaire, on voit apparaître des petits centres alimentaires et des cuisines partagées qui souhaitent se lancer dans la transformation. Selon la région du pays où vous vous trouvez, vous pouvez être soumis à des réglementations municipales, régionales... ou encore à des règles propres à l'établissement. Vous pouvez même être soumis aux règles fixées par les 10 personnes qui utilisent la cuisine partagée. La multitude de réglementations et ces disparités créent des obstacles majeurs pour les petites et moyennes entreprises qui souhaitent étendre leurs activités dans d'autres régions.

Les barrières commerciales interprovinciales et les restrictions publiques de la concurrence en général... Si nous parvenions à les éliminer, nous estimons que cela nous permettrait d'augmenter le PIB de l'ensemble de l'économie canadienne de 4 % à 8 %. Ces efforts nous en donneraient vraiment pour notre argent.

David Bexte: Est-ce que ça concerne uniquement l'alimentation?

Jeanne Pratt: Non, cela concerne l'ensemble de l'économie. Prenons par exemple les statistiques relatives à l'agriculture et à l'agroalimentaire en 2024: ce secteur a généré 149 milliards de dollars, soit environ 7 % du PIB. Si l'on examine ce que 4 % à 8 % du PIB représentent proportionnellement dans le secteur alimentaire, on constatera peut-être une dynamique concurrentielle considérable.

David Bexte: Cette situation présente deux aspects. D'une part, en raison de la concentration du marché, un bouleversement — c'est-à-dire un événement de type « cygne noir » ou tout autre phénomène imprévisible — occasionnerait une préoccupation évidente en matière de sécurité alimentaire. D'autre part, cela revêt une tout autre dimension du point de vue plus général de l'abordabi-

lité, de l'alimentation, du commerce interprovincial et du PIB. Cela justifierait-il le fait d'accorder la priorité à cet enjeu qui figure sur votre liste d'enjeux à examiner?

Jeanne Pratt: Oui, je dirais que l'abordabilité tout au long de la chaîne alimentaire est...

David Bexte: Je veux parler plus précisément de l'industrie de la transformation de la viande et de la question de l'inspection provinciale par rapport à celle menée par l'ACIA.

Jeanne Pratt: Non, pas cet aspect-là en particulier. Cependant, comme nous l'avons indiqué, nous commençons tout juste à examiner de plus près la chaîne alimentaire et tous ses niveaux. Nous devons passer en revue chaque élément à chaque endroit et distinguer les possibilités d'améliorer la concurrence.

David Bexte: Dans le cadre de votre enquête, déterminez-vous dans quelle mesure une solution pourrait facilement être intégrée dans vos priorités? Par exemple, si l'ACIA et les organismes d'inspection provinciaux pouvaient coordonner leurs systèmes de manière à éviter toute lacune et tout chevauchement, ce serait une avancée facile à réaliser pour l'ensemble du système. Serait-ce quelque chose que vous pourriez...

Le président: Nous allons devoir nous arrêter là. Merci.

Nous allons maintenant donner la parole aux libéraux pendant cinq minutes.

Monsieur Connors, vous avez la parole.

Paul Connors (Avalon, Lib.): J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins qui se sont joints à nous aujourd'hui.

Nous étudions la sécurité alimentaire et, comme nous le savons tous, ce concept peut revêtir de nombreuses définitions différentes. Produisons-nous suffisamment de nourriture? Les denrées alimentaires sont-elles abordables? Sont-elles accessibles? De nombreux facteurs entrent en ligne de compte.

Le Canada a toujours été reconnu pour l'innocuité et la qualité de son approvisionnement alimentaire. Je voudrais donc m'attarder davantage sur l'approvisionnement alimentaire national. J'imagine que c'est également un sujet qui vous préoccupe.

D'après vos recherches, que pensez-vous qu'il adviendrait de notre approvisionnement alimentaire national, d'un point de vue agricole, s'il n'y avait pas de concurrence pour maintenir les prix... et les marchés ouverts?

• (1235)

Jeanne Pratt: En tant qu'autorité chargée de faire respecter les règles de la concurrence et d'en promouvoir les principes au Canada, nous sommes fermement convaincus que la concurrence est le moteur de la réduction des prix, de l'amélioration de la qualité et de l'innovation. Sur les marchés agricoles, le Canada jouit d'une excellente réputation qu'il tire de ses producteurs. Pour maintenir ou améliorer cette réputation, il est indispensable que nos marchés soient compétitifs et soumis à la concurrence. C'est la compétition entre ces deux éléments qui conduit à de meilleurs prix, à de meilleurs procédés et à une meilleure utilisation des données dans leurs pratiques agricoles afin d'accroître la production. C'est ce processus, qui mène à ces résultats, que nous considérons comme un levier essentiel pour garantir des prix plus abordables à l'épicerie, au marché fermier et partout où les Canadiens achètent leur nourriture.

Paul Connors: Juste pour clarifier les choses: faut-il qu'un problème soit porté à votre attention ou à celle du commissaire, ou bien faites-vous vos propres recherches et décidez-vous vous-même des enjeux sur lesquels vous allez enquêter?

Jeanne Pratt: C'est un peu les deux. Du côté de l'application de la loi, nous accueillons favorablement les plaintes et les informations transmises par les Canadiens ou les intervenants, qui peuvent nous aider dans notre travail. Nous avons également établi des partenariats avec les forces de l'ordre partout au pays, comme le Centre antifraude du Canada.

Dans le cadre de notre travail de promotion, nous examinons de manière plus préventive la façon dont nous pourrions utiliser les ressources du bureau pour optimiser notre rendement, afin de favoriser la concurrence sur les marchés qui comptent le plus pour les Canadiens. Nous souhaitons entendre les préoccupations de chacun afin de définir nos priorités en conséquence. Comme je l'ai dit, notre priorité absolue à l'heure actuelle est l'abordabilité pour les Canadiens, que ce soit du point de vue des denrées alimentaires ou de l'ensemble des services essentiels. C'est notre plan annuel et notre priorité, et nous continuerons dans cette voie.

M. Hollingworth pourrait peut-être vous donner un peu plus de détails sur la manière dont nous définissons nos efforts de promotion et sur la manière dont nous répartissons nos ressources.

Mike Hollingworth: Je mentionne très brièvement que, toujours dans le cadre de notre travail visant à plaider en faveur d'une réduction des obstacles et à éliminer les freins réglementaires, nous cherchons, pour être tout à fait franc, à déterminer les domaines où nous pouvons optimiser notre rendement. Existe-t-il un marché dont nous avons connaissance et qui pourrait déjà susciter chez nous une certaine inquiétude quant à sa dynamique concurrentielle? Comme l'ont mentionné nos collègues de l'autre côté de la table, dans les secteurs où la concentration est très forte, existe-t-il une solution, une proposition ou une recommandation claire que nous pourrions formuler et qui permettrait de rendre le marché plus concurrentiel?

Pour conclure ma réponse à votre question, je tiens à préciser que le bureau peut — en ce qui concerne les études de marché proprement dites — être chargé par la ministre de l'Industrie de mener une étude.

Paul Connors: Dans votre déclaration préliminaire, nous avons entendu le mot « plaider » dans le contexte de politiques favorables à la concurrence. Pourriez-vous développer un peu cette idée? Qu'entendez-vous par « plaider »?

Jeanne Pratt: Notre étude sur le marché de l'alimentation au détail en est un parfait exemple. Nous disposons d'une mine d'informations provenant des entreprises et de notre travail d'application de la loi, ce qui nous permet de comprendre le fonctionnement de certains marchés. Parfois, nous cernons les obstacles auxquels ils se heurtent, mais il nous arrive aussi de devoir mener des études complémentaires afin de déterminer s'il existe des entraves à la concurrence, non seulement du point de vue de l'application de la loi, mais aussi sous l'angle des politiques publiques.

Cette étude sur le marché de l'alimentation au détail illustre parfaitement comment nous pouvons utiliser les informations dont nous disposons et nos pouvoirs de collecte de données pour formuler, à l'intention du gouvernement, les recommandations les plus éclairées possibles sur les questions qui constituent des priorités pour les Canadiens.

Paul Connors: Tout ce travail se fait-il de manière indépendante?

Jeanne Pratt: Oui.

Le président: Je vous remercie.

Nous allons maintenant donner la parole au Bloc québécois pendant deux minutes et 40 secondes.

[Français]

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci de votre accueil, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur témoignage.

Essentiellement, votre rôle est de stimuler la concurrence et de vous attaquer aux pratiques commerciales douteuses. C'est toutefois l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ou ACIA, qui distribue les amendes.

Quels sont vos liens avec l'ACIA?

Comment travaillez-vous ensemble pour vous attaquer aux pratiques commerciales douteuses?

• (1240)

[Traduction]

Jeanne Pratt: En ce qui concerne les denrées alimentaires, l'ACIA est chargée, par exemple, de vérifier les mentions « fabriqué au Canada » et « produit du Canada ». C'est elle qui joue le rôle de chef de file à cet égard. C'est elle qui dispose d'une réglementation particulière en matière d'alimentation.

Cependant, nous remplissons effectivement un vaste mandat en matière de pratiques commerciales trompeuses, de manière générale. Lorsque des entreprises ont recours à des pratiques commerciales mensongères ou substantiellement trompeuses qui entravent la capacité d'un consommateur à faire un choix éclairé, c'est là qu'intervient notre travail d'application de la loi. Par exemple, nous menons actuellement une procédure contre DoorDash pour affichage de prix partiels, car nous devons nous assurer que le prix de livraison affiché à l'intention des consommateurs est bien celui qu'ils paieront réellement. Il s'agit là d'un exemple dans le secteur alimentaire, où la lutte contre les pratiques commerciales trompeuses fait partie de notre mission visant à garantir que le prix affiché est bien celui que les consommateurs paient.

[Français]

Sébastien Lemire: Effectivement, on a pu constater plusieurs erreurs. Selon un reportage de la CBC, le 14 avril dernier, Loblaws et Sobey's surfacturaient de la viande dont le poids n'était pas le bon aux consommateurs. Il y avait aussi plusieurs erreurs d'étiquetage quant à la provenance des produits.

Le code de conduite des épiciers a été adopté. Selon vous, quelles ont été les répercussions depuis son adoption?

Mike Hollingworth: Merci beaucoup de la question.

[Traduction]

En ce qui concerne l'étiquetage et le pesage des denrées alimentaires, ces questions relèvent de la loi sur l'agroalimentaire, dont l'application est assurée par l'ACIA.

En ce qui concerne le code de conduite du secteur des produits d'épicerie, le bureau n'intervient pas dans ce domaine. Ce code est supervisé par un organisme indépendant appelé « Bureau du Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie ». Ce code vise à remédier au déséquilibre des pouvoirs de négociation qui existe entre les fournisseurs et les détaillants au sein même du secteur de l'épicerie. Je ne crois pas que ce code couvre les questions relatives à l'étiquetage ou à la tarification. Il a avant tout pour objectif d'apporter une certaine prévisibilité dans les relations contractuelles entre les détaillants alimentaires et leurs fournisseurs.

Le président: Je vous remercie. Cela met fin à notre audience.

Madame Pratt, je vous remercie vous et votre équipe de votre participation à la séance. Nous vous en sommes reconnaissants.

Nous allons maintenant suspendre la séance pendant quelques minutes afin de passer à huis clos.

Merci beaucoup.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>